



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Ille-et-Vilaine

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Contribution de la Confédération paysanne 35 à la « concertation publique produits phytopharmaceutiques » menée par la Chambre d'agriculture

Pour la Confédération paysanne, l'urgence est à une vraie politique publique nationale et européenne de sortie des pesticides qui passerait par : l'interdiction immédiate des produits les plus toxiques (CMR et PE¹), l'accompagnement des paysan-ne-s et des filières pour une réelle transition agricole et, enfin, une politique agricole et alimentaire commune (PAAC) qui assurerait un revenu aux paysan-ne-s.

Cette « charte d'engagements » n'est qu'un début poussif des mesures qu'il faudra prendre pour sortir, à terme, des pesticides et maintenir le lien entre agriculteurs et citoyens. La largeur des « distance de sécurité minimale » concentrera probablement la majorité des débats : véritable miroir aux alouettes permettant d'omettre les vraies questions. De plus, la décision finale provoquera l'insatisfaction de tous : il y a autant de distances possibles que de largeurs d'outils ! A minima, inscrivons dans cette charte (articles 4-1 et 4-2) que les organisations professionnelles et la Chambre d'agriculture mettront en place des expérimentations pour trouver une valeur économique à ces bandes culturales.

Puisqu'il s'agit d'une « charte d'engagements », nous devons avoir l'honnêteté de nous engager vraiment : pour inviter et inciter les agriculteurs et agricultrices à changer leurs pratiques agronomiques et culturales, nous devons entrer dans un raisonnement à la parcelle. La Confédération paysanne souhaite voire apparaître dans cette charte : « la Chambre d'agriculture, les organisations techniques agricoles et les collectivités locales s'engagent au développement des accompagnements techniques et financiers, à la parcelle, privilégiant les parcelles bordantes des habitations ». A ce titre, nous nous félicitons, par exemple, de l'initiative du Bassin Versant du Meu et Chêze-Canut. En effet, c'est par le concret, par les réussites de terrain, en expérimentant, en testant du matériel, en mobilisant les CUMA et ETA que les peurs disparaîtront. Se passer de traitement deviendra un souhait, un défi et non plus une injonction subie et révoltante.

Pour donner de la crédibilité à ce document, il nous semble indispensable de retirer, dans l'article 4-1, les points suivants :

- Respecter les conditions d'emploi précisées sur l'étiquetage du produit
- Traiter dans de bonnes conditions météorologiques (hygrométrie, température, vitesse du vent, intensité pluviométrique...)
- Respecter les règles de transport, de stockage, de préparation et de gestion des effluents phytopharmaceutiques (fonds de cuve, sécurisation du remplissage, nettoyage...)
- Utiliser un pulvérisateur dont le contrôle périodique est en règle

En effet, ces points relèvent purement et simplement du respect de la loi !

Enfin, il nous semble que cette Charte se repose beaucoup sur les maires pour organiser, maintenir les bonnes relations de voisinage. L'État doit prendre sa part de responsabilité. Nous souhaitons ajouter dans l'article 4-6 : « la Préfecture, si elle est sollicitée par un maire, doit être garante de la mise en place d'une concertation sur la

¹ CMR et PE : cancérigène, mutagène, reprotoxique et perturbateur endocrinien



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Ille-et-Vilaine

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

commune avec l'ensemble des acteurs agricoles locaux et une communication préalable accessible à tous et toutes (presse locale et presse agricole) ».

La question des épandages devient prégnante sur le terrain, les incidents augmentent et nous ne pouvons laisser cette situation évoluer. Cette Charte se doit d'être ambitieuse et de répondre aux attentes des paysan-ne-s, des élu-e-s et des citoyen-ne-s ; sans quoi la déception et le ras-le-bol n'en seront qu'exacerbés. Soyons responsables : faisons de cette « Charte d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques du département d'Ille-et-Vilaine » un véritable point de départ à notre trajectoire de sortie des pesticides.